

Charte de déontologie de l'École Française d'Hypnose Maïeutique

Dans sa pratique, l'hypnothérapeute maïeuticien s'engage à :

Mettre ses compétences au service du plus grand bien de son patient.

Sans préjuger de ce dont le patient a besoin, ni de la manière dont il peut avancer, le thérapeute accueille et accepte ce que la conscience du patient exprime et adapte sa pratique en conséquence. Le thérapeute accompagne son patient sur son chemin de libération en étant connecté cœur à cœur, sans laisser son mental diriger tout ou partie de la séance.

Mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour apporter au patient une prestation de qualité optimale.

Le thérapeute veille à se présenter au patient dans le meilleur état physique et psycho-émotionnel possible.

Il se place lui-même dans une démarche de développement personnel afin de garantir sa neutralité et sa disponibilité pour ses patients.

Il se fait superviser régulièrement par un ou plusieurs de ses pairs, idéalement en Hypnose Maïeutique.

Il mène une démarche active de formation et d'amélioration continue de son outil thérapeutique.

Respecter le libre-arbitre de son patient.

Le thérapeute respecte les choix de son patient concernant toute décision impactant l'organisation de sa thérapie : définition des sujets prioritaires, fréquence des séances, leur arrêt ou leur reprise, etc.

Faire preuve de la plus grande honnêteté dans la relation thérapeutique.

Le thérapeute explique à son patient le fonctionnement de l'outil utilisé et l'associe à la démarche thérapeutique, sans promesse de résultat.

Le thérapeute invite le patient à s'ouvrir à sa propre responsabilité dans son cheminement thérapeutique, et s'assure que celui-ci adhère à la démarche et accepte cette responsabilité.

Il ne s'attribue en aucun cas la responsabilité des résultats obtenus - aussi spectaculaires soient-ils - qui découlent toujours du travail effectué *par* le patient *avec l'aide* du thérapeute. S'il se rend compte que la démarche ne convient pas à un patient, le thérapeute l'en informe au plus vite en toute transparence, afin de lui permettre d'ajuster sa démarche thérapeutique (réorientation des séances vers la recherche et le traitement des facteurs de blocage, orientation vers un autre thérapeute ou une autre méthode, arrêt de la thérapie si elle n'est pas efficace, etc).

Respecter le secret thérapeutique.

Le thérapeute garantit une totale confidentialité à son patient sur l'identité de celui-ci, et sur le contenu de ses séances. Toutefois, lorsque le patient est adressé par un autre praticien, le thérapeute - avec l'accord de son patient -, informe ce praticien des progrès réalisés - sans entrer dans le détail des séances -, facilitant ainsi une synergie thérapeutique.